**Procédure mobilités 2024-2025**

0.- Vous devez vous inscrire pour 2024/2025 à l’Université d’Angers comme vous l’avez fait dans les années précédentes, car vous serez des étudiants de l’Université d’Angers à l’étranger. Vous regarderez sur le site de l’Université.

 I. Procédures administratives pour votre nomination. U. Angers

**2** – Vous devez ensuite effectuer **votre inscription dans l'université partenaire ;**

La direction de l’international envoieun courriel à chaque étudiant pour lui préciser les démarches liées aux aides qu’il pourra percevoir en fonction de son profil.

**3** – Une fois le mail reçu, vous rassemblez les documents demandés par la direction de l’international pour **constituer votre dossier d’aides à la mobilité** (*Toutes les informations sur les aides sont disponibles sur la page* <http://www.univ-angers.fr/fr/international/partir-etudier-a-l-etranger/aides-financieres.html>)

Vous procédez également à vos choix de cours dans l’université partenaire.

Vous remplissez le Contrat pédagogique Angers.

 Une fois qu’il est accepté, vous **remplissez votre contrat d’études (LA Erasmus +)** (disponible via la plateforme MoveON

 Votre tutrice à Angers valide votre LA sur MoveON.

Si votre université ne travaille pas avec MoveON, vous faites signer à l’enseignant référent relations internationales qui vous a sélectionné pour votre mobilité puis par le responsable pédagogique de l’université d’accueil avant de le retourner à erasmus.etudes@univ-angers.fr en mettant en copie "Nathalie Prieur" <international.llsh@univ-angers.fr> ).

4- Effectuer le test de langue en ligne OLS

5. Une fois arrivés à l’université d’accueil, renvoyer aux RI Angers l’attestation de présence et le Learning Agreement modifié/MoveOn, si besoin, dûment valdié/signé.

6. Une fois le séjour fini, renvoyer aux RI Angers l’attestation de fin de séjour et faire le test de langue final en ligne.

II.- Remplir le Contrat Pédagogique.

Familiarisez-vous avec le site de votre université d’accueil. *Relaciones internacionales/ programa Erasmus/ estudiantes entrantes*. Pour choisir les matières vous devez trouver l’équivalent à notre « offre de formation, filières ». En Espagne cela porte le nom de « grados **». Ce travail c’est à vous de le faire**. Vous avez choisi de partir !

**Où choisir les matières ?**

Espagnol : vous pouvez choisir vos matières **en Facultad de Filología** (Filología hispánica, Francesa, lenguas,) **facultad de Traducción**, **Facultad de Historia**.

**Le Contrat Pédagogique Angers** est votre outil principal. Il est votre boussole. Il doit être bien rempli. Il est un instrument de communication avec votre tuteur (Mme Chevallier). Vous présenterez vos choix et les modifications de vos choix sur ce document. Vous indiquerez vos modifications de façon claire (barrer la matière abandonnée). **P**résentez-le en version **doc/docx**, s’il vous plaît.

 Sur le site de votre université d’accueil, vous choisirez les matières qui composeront votre programme pédagogique. Vous soumettrez vos choix à votre tuteur en avril/mai. Peut-être vous serez obligés de changer vos choix une fois sur place. Ce n’est pas grave, vous saurez déjà comment remplir ce document.

Vous devez choisir en fonction de matières, niveau et compatibilité avec votre emploi du temps.

Vous devez avoir **30 ects minimum par semestre** (hors rapport de stage ou mémoire)

Vous ne commencez pas l’étude d’une nouvelle langue vivante 2 dans votre université d’accueil.

Vous ne devez pas choisir de matières en **langue française** exclusivement ou portant sur la culture française ou une matière déjà étudié dans votre cursus (ex. phonétique espagnole)

 Une fois que votre contrat pédagogique a été accepté, vous passez à l’étape suivante :

III. Remplir **le contrat d’études (Learning Agreement**) Erasmus + (à ne pas confondre avec le **Contrat Pédagogique Angers)/ MoveOn**

Une fois que vous avez eu l’autorisation de votre tuteur sur le choix des matières que vous lui avez présenté dans votre contrat pédagogique, vous remplirez les pages intitulées « contrat d’études » **Learning Agreement** du contrat Erasmus +/ MoveON

Remplir votre contrat pédagogique : université d’envoi (Angers)

Vous devez mettre l’intitulé des **unités** de votre maquette. Ne mettrez pas le stage.

 Le contrat erasmus est de **60 ects 30+30 par semestre**. La double licence dépasse les 60 ects, mais elle est validée avec 60 ects à l’étranger.

Double licence :

UED 3.1 Langue écrite anglaise 3       ects 22

            UED 3.2 Culture du monde anglophone 3     ects 26

UED 3.3 Langue écrite espagnole 3      ects 21

UED 3.4 Culture du monde hispanophone 3     ects 24

UET 3.0 Stage      ects 2

            UET 3.3 Pré-professionnalisation    ects 7

Licence d’espagnol

UED 3.1 langue 3       ects 21

UED 3.2 Culture 3      ects 24

UED 3.3 Stage            ects   2

UET 3.1 Culture générale et scientifique   ects 3

UET 3.2 langue vivante 2                           ects 3

UET 3.3 pré-professionalisation                 ects 7

Vous enverrez par mail à Mme Chevallier Learning Agreement pour signature, si elle vous est demandée. Vous signerez ensuite et vous ferez signer le document dans votre université d’accueil. Avec les trois signatures vous l’enverrez au RI d’Angers.

IV. Vos interlocuteurs.

**Coordinateur Départemental**: Mme Chevallier. C’est à Mme Chevallier à qui vous devez envoyer votre contrat pédagogique définitif et votre contrat d’études **Learning Agreement** pour qu’il soit signé. Voici le mail : mariadolores.chevallier@univ-angers.fr

V. Les notes

1. Vous êtes des étudiants de l’Université d’Angers : **c’est le système français (le même que en L1, L2- compensations**-) **qui s’applique au calcul de vos notes.** Voir le coefficient des UE sur le livret de L3 LLCER, Double Licence A6E, ou Master1 en ligne.

2. Les notes obtenues en Espagne (10/10) sont transformées sur /20 en France

3. C’est à vous de voir, en faisant les calculs opportuns des coefficients, si vous devez vous présenter au rattrapage de la matière dans votre université d’accueil.

4. Aucun examen de rattrapage ne sera pas organisé dans la faculté d’Angers. Si vous n’obtenez pas un semestre avec les notes de votre université d’accueil, vous vous trouverez dans la même situation que si vous n’aviez pas obtenu un semestre à Angers.

5. Vous devez envoyer à Mme Chevallier le document officiel définitif de vos notes dès que vous l’aurez, même si l’on vous dit que celui-ci sera envoyé à l’université d’Angers. Adresse pour envoyer les notes : mariadolores.chevallier@univ-angers.fr

Certaines universités ont de sites spécifiques pour les notes. Informez-vous et communiquez-le à Mme Chevallier

6. Mme Chevallier a besoin de vos notes pour **juillet 2025**. Si vous ne les avez pas, on les intégrera dans la session de début septembre 2025. Vous vous inscrirez dans votre master « en attente de résultat erasmus »

Explication équivalence des notes :

Relevé de notes provisoire (S1)

1. La moyenne des notes des matières qui composent les unités est calculée unité par unité.

2. Lorsque dans votre C Pédagogique Angers il y a une unité sans note, la moyenne des notes de toutes les unités y figure.

Relevé de notes année :

1. Avec la nouvelle réforme, à la fin de l'année, la moyenne entre les notes de chaque unité (S1 et S2 de votre C Pédagogique) sera calculée.

2. Lorsque, dans votre C Pédagogique Angers, il y a une unité sans note, la moyenne des notes de toutes les unités y figure.

Compensations entre les unités : Voir votre livret de L3 :

"Pour valider l'année, 2 conditions :

- la moyenne générale des 2 socles doit être supérieure ou égale à 10/20

- Le socle disciplinaire doit être supérieur ou égal à 10/20."

Pour la double licence : Les deux langues ne se compensent pas entre elles. On donne un diplôme pour chaque langue.

VI. Votre expérience

Rédigez, s’il vous plaît, un rapport de mobilité à envoyer à Mme Chevallier en **octobre 2024**.

Bon séjour !